

Lançon J., Hocdé H., Chia E., 2006. Le modèle du partenariat dans les projets de sélection végétale participative : intérêt, limites et incidence pour la pratique.
In : Agronomes et Innovation. 3èmes Entretiens du Pradel, 8-9 septembre 2004. INRA, Académie de l'Agriculture, l'Harmattan, 315-322.

Le modèle du partenariat dans les projets de sélection végétale participative : intérêt, limites et incidence pour la pratique.

Jacques Lançon¹, Henri Hocdé¹ et Eduardo Chia²

¹ Cirad : Centre de coopération internationale pour la recherche agronomique en développement (cirad.fr)

² Inra : Institut national de recherche agronomique

Mots clés : sélection participative, partenariat

RESUME

En sélection participative, le modèle partenarial permet d'aborder des territoires et des acteurs qui ne peuvent pas être atteints par la sélection classique, fût-elle privée ou publique. Ce modèle nous paraît plus particulièrement applicable dans les projets présentant des risques d'échec non négligeables et des perspectives limitées de profit individuel : plantes orphelines, cultures de niche ou cultures destinées à des marchés peu solvables. Pour le sélectionneur, la mise en œuvre du modèle partenarial nécessite l'appropriation du paradigme constructiviste et le renforcement des activités liées à la négociation et à l'action collective. En pratique, nous proposons de confier la réalisation de projets de sélection participative en partenariat à des binômes associant des ingénieurs en sciences biologiques à des ingénieurs en sciences humaines.

SOMMAIRE

RESUME	1
SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION.....	2
LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE SELECTION.....	2
UNE VISION POSITIVISTE DE LA PARTICIPATION	2
LIMITES DE L'APPROCHE POSITIVISTE	3
LA SELECTION PARTICIPATIVE EN PARTENARIAT	3
CHANGEMENT PARADIGMATIQUE ET MODELE PARTENARIAL	3
DOMAINE DE VALIDITE	4
LA SELECTION PARTICIPATIVE EN PARTENARIAT : UNE NOUVELLE POSTURE OU UN NOUVEAU METIER ?	4
REFERENCES.....	5

INTRODUCTION

Initialement conçue pour soutenir les stratégies de subsistance d'agriculteurs du sud confinés dans des environnements marginaux, variables et risqués (Hardon, 1996), la sélection participative propose d'intégrer plus explicitement l'agriculteur au cœur des projets d'amélioration et de gestion des ressources génétiques (Sperling *et al*, 1993). Confrontée à de nombreux terrains, dont certains hors du domaine de validité imaginé par ses initiateurs (Lançon *et al*, 2004), la notion de participation en sélection s'est à la fois enrichie mais aussi considérablement diversifiée (Hocdé *et al*, 2001).

De nombreux sélectionneurs pensent ainsi que la participation des utilisateurs aux projets de sélection relève d'abord du besoin de mieux caler leur offre par rapport à la demande des utilisateurs. Pour eux, les échecs rencontrés par la sélection « classique » s'expliquent d'abord par un mauvais diagnostic initial des besoins des acteurs et des capacités techniques ou par une liaison insuffisamment explicite entre le sélectionneur et son client. Leur modèle idéal serait à chercher auprès des entreprises privées de sélection et, plus généralement, auprès de programmes de sélection végétale qui ont bien intégré les attentes et l'expertise des acteurs d'une filière, au moins des plus influents de ces acteurs et dans lesquels la sélection répond à une commande univoque.

Plus proches du concept originel qui s'ancre dans les besoins d'une population cible, nous défendons l'idée que la participation doit aider le sélectionneur à atteindre des territoires et des acteurs qui ne bénéficient pas des progrès liés à l'amélioration génétique. De ce point de vue, le modèle partenarial nous paraît justifier d'une bonne complémentarité avec les modèles habituels.

C'est ce que nous tenterons de préciser dans ce court article en abordant la place de ce modèle partenarial relativement aux autres modèles, qualifiés ici schématiquement de public ou privé, et en discutant des compétences nécessaires à sa mise en œuvre.

LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE SELECTION

Une vision positiviste de la participation

L'analyse de la relation entre sélectionneurs et utilisateurs au sein de projets de sélection (Ipotési, 2002) montre que le sélectionneur est fortement contraint par le contexte et guidé par une vision positiviste de la recherche. Le tableau 1 compare l'autonomie dont ce dernier bénéficie pour conduire cette relation dans 4 programmes d'amélioration portant sur les cultures du colza et du tournesol au Nord et du café et de la canne à sucre au Sud. Le mode de financement et les attentes des utilisateurs déterminent largement cette autonomie, et certaines situations autorisent une assez grande liberté d'attitude. Mais dans ce cas, le sélectionneur ne parvient pas à s'extraire d'une vision et d'une posture positivistes (Jiggins et Röling, 1997) : la science est à l'origine de l'innovation et les autres acteurs ne servent qu'à préciser la demande ou à évaluer les résultats.

Tab 1. Liens entre sources de financement, enjeux, obligation de résultats variétaux et niveau d'implication des acteurs dans 4 programmes de sélection (d'après E. Ipotési, 2002)

Source de financement	Enjeux	Obligation de résultat [†]	Autonomie du sélectionneur vis à vis des bénéficiaires [‡]
Bailleur international	Politique / connaissances	Faible	Très élevée
Fonds publics	Connaissances	Moyenne	Partielle
Filière	Economique ?	Forte	Limitée
Vente semence	Economique	Très forte	Nulle

[†] n'est ici considéré que le résultat de la sélection, ie exprimé en termes de variétés diffusables

[‡] par rapport notamment à l'organisation et à la gestion de la participation

Limites de l'approche positiviste

L'approche dans laquelle le sélectionneur a un rôle de fournisseur d'invention face à une demande claire et solvable a montré son potentiel mais elle a aussi des limites. Elle n'est pas appropriée lorsque le contexte minore l'espérance de retour sur investissement ou majore le risque pour le sélectionneur, mais aussi lorsque le lien de dépendance économique entre le sélectionneur et l'utilisateur est faible et indirect (un programme sur financement public) ou lorsque le contexte n'est pas suffisamment concurrentiel pour générer une émulation positive (un programme public ou privé en situation de monopole). Ainsi, l'approche classique rencontre-t-elle les plus grandes difficultés sur les marchés peu solvables (Sud), étroits (niches, terroirs, auto consommation) ou trop fermés (situation de monopole).

Dans ces situations explicitement problématiques, les sélectionneurs qui bénéficient d'une relative autonomie (tableau 1), ont la charge d'inventer de nouveaux dispositifs de sélection permettant de répondre à des enjeux économiques et sociaux importants, même en l'absence de perspectives commerciales claires.

LA SELECTION PARTICIPATIVE EN PARTENARIAT

Changement paradigmatique et modèle partenarial

Le tableau 2 présente trois modèles de gestion des relations entre le sélectionneur et les autres acteurs désignés sous le nom de modèle privé, public et partenarial.

Le modèle privé est cohérent et optimisé par rapport au seul critère économique : la prise de risque est décidée et assumée par l'entreprise de sélection elle-même. Ce modèle peut faire appel au partenariat entre deux porteurs d'enjeux qui s'entendent pour mener à bien un projet d'intérêt partagé, mais, dans ce modèle, l'entente risque de se construire au détriment d'un autre acteur.

Dans le modèle public, c'est l'Etat ou son expert, le sélectionneur, qui évaluent le risque mais ce sont les contribuables, éventuels bénéficiaires, qui assument les engagements financiers occasionnés par la décision.

Enfin, le modèle partenarial que nous présentons se distingue des deux modèles précédents en particulier parce qu'il cherche à intégrer tous les porteurs d'enjeu dans la situation et à n'en exclure aucun. Les partenaires sont étroitement associés à la prise de risque comme aux résultats du projet. Ce dernier modèle s'appuie sur un mode de relation « sélectionneur – agriculteur – utilisateur » basé sur la coopération, le partage des objectifs et une contractualisation négociée permettant de minorer certains coûts de transaction, de partager les savoir faire, les ressources, les risques et les bénéfices.

Tab 2. Trois modèles de gestion des relations sélectionneur – utilisateur.

Rôles des acteurs	Modèles de gestion		
	Privé	Public	Partenarial
<i>Type</i>	<i>Client – Fournisseur</i>	<i>Bénéficiaire – Etat - Service</i>	<i>Collégial</i>
Qui évalue le risque (engage) ?	Sélectionneur	Etat ou Sélectionneur	Les partenaires (sélectionneur, bailleur et utilisateurs) évaluent conjointement et partagent décisions, risques et bénéfices
Qui assume le risque (finance) ?	Sélectionneur	Utilisateur	
Qui évalue le résultat (adopte) ?	Utilisateur	Utilisateur et Sélectionneur	
Qui profite de la plus value (encaisse) ?	Suivant rapport de forces entre sélectionneur et utilisateur	Suivant rapport de forces entre Etat et utilisateur	

La mise en pratique du modèle partenarial correspond à l'adoption de nouvelles normes d'action collective qui relèvent d'un paradigme constructiviste (Jiggins et Röling, 1997). Les relations de participation sont fonctionnelles et interactives (Albaladéjo et Casabianca, 1997) et les décisions sont prises de manière collégiale (Sperling *et al*, 2001).

Domaine de validité

Certains sélectionneurs s'engagent dans une démarche participative après avoir rencontré une difficulté ou par conviction personnelle. Néanmoins, nous considérons que le choix du modèle de participation peut être objectivé par une règle de décision fondée sur l'évaluation des risques et des gains dans la situation (tableau 3). L'approche « privée » correspond à une perspective favorable de retour sur investissement : prise de risque minimale et espérance de gain forte. L'approche publique ou institutionnelle est pertinente lorsque le risque, élevé, ne peut être pris que par une large collectivité. Enfin, l'approche partenariale permet d'aborder la sélection lorsque les enjeux sont importants, économiques et sociaux mais difficiles à concrétiser commercialement. Le sélectionneur doit être suffisamment convaincu des chances de réussite pour emporter son propre engagement mais aussi ceux des partenaires, des utilisateurs et des bailleurs.

Tab 3. Choix d'un mode de relation entre sélectionneur et utilisateur en fonction de l'équilibre entre risque d'échec et perspective de gain.

Critères et indicateurs	Modèles de gestion		
	Privé	Public	Partenarial
Risque d'échec :	Faible	Elevé	Intermédiaire
<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise technologique • Attente des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • avance technologique • utilisateurs en attente 	<ul style="list-style-type: none"> • pari technologique • attente mal exprimée 	<ul style="list-style-type: none"> • technologie disponible • utilisateurs en demande
Perspective de plus value :	Forte	Incertaine	Faible
<ul style="list-style-type: none"> • Taille du marché • Concurrence • Organisation des utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • marché important • monopole commercial • utilisateurs peu exigeants 	<ul style="list-style-type: none"> • marché mal identifié • monopole privé • utilisateurs désorganisés 	<ul style="list-style-type: none"> • marché identifié mais de petite taille • concurrence faible • utilisateurs organisés
<i>Exemples</i>	<i>Grandes cultures, semences à haute valeur technologique, cultures à forte valeur économique, marchés soutenus</i>	<i>Plantes « modèles », plantes orphelines, plantes « inventées »</i>	<i>Cultures de niche, plantes orphelines, plantes destinées à des marchés peu solvables</i>

LA SÉLECTION PARTICIPATIVE EN PARTENARIAT : UNE NOUVELLE POSTURE OU UN NOUVEAU METIER ?

Dans certains programmes publics et dans tous les programmes privés, le sélectionneur dépend étroitement de ses utilisateurs, considérés comme des clients. Dans les programmes privés, les tâches sont réparties entre spécialistes chargés de gérer la création du matériel génétique, la relation entre le projet de sélection et les acteurs, la diffusion et l'adéquation entre la disponibilité des produits et la demande. Dans la plupart des programmes publics au contraire, ces fonctions particulières sont assurées, tant bien que mal, par le seul sélectionneur.

A la croisée de ces deux organisations, le sélectionneur engagé dans une démarche partenariale doit être capable d'assurer la gestion des activités biotechniques et du partenariat. Cette double responsabilité se traduit par le renforcement des activités liées à la négociation et à l'action collective.

Le sélectionneur doit ainsi s'approprier plusieurs échelles de temps : celles des cycles biologiques, psychologiques et sociaux, correspondant à l'élaboration d'un langage commun, à l'établissement de la confiance, à l'adaptation des dispositifs aux capacités des partenaires. Il doit également développer et utiliser des outils pour appréhender la complexité des contextes socio-économiques, caractériser la demande, qualifier l'interaction génotype x milieu, évaluer la pertinence et l'impact de la participation des acteurs aux phases techniques de la sélection.

Le métier de sélectionneur repose déjà sur l'aptitude à intégrer les acquis de nombreuses disciplines biologiques. Peut-il être efficacement renforcé dans les domaines qui font appel à des disciplines nouvelles et éloignées de la biologie ? En nous inspirant du professionnalisme rencontré dans les entreprises privées qui réussissent, nous pensons que l'intérêt d'un renforcement individuel est limité car il risque de s'opérer au détriment d'une compétence technique. De loin, nous préférons suggérer la

constitution de binômes d'ingénieurs en sciences biologiques (sélectionneur) et en sciences humaines (« ingénieur en partenariat »), capables de mobiliser des connaissances et des techniques relevant de deux domaines scientifiques complexes, de concevoir et de mettre en place des dispositifs appropriés à la réalisation de projets de sélection participative en partenariat.

RÉFÉRENCES

Albaladéjo, C., Casabianca, F., 1997. Eléments pour un débat autour des pratiques de recherche-action. In : La recherche Action. C. Albaladéjo et F. Casabianca (eds). Coll. Etudes et recherches SAD, N°30, INRA, 127-150.

Hardon, J. (1996). Introduction. In: Eyzaguirre, P. and M. Iwanaga (Eds). *Participatory plant breeding*. Proceedings of a workshop, 26-29 July 1995, Wageningen, IPGRI, 1-2.

H. Hocdé, J. Lançon, G. Trouche (Eds), 2002. La sélection participative : impliquer les utilisateurs dans l'amélioration des plantes. Actes de l'atelier « Sélection participative ». CIRAD, Montpellier 5-6 septembre 2001.

Ipotési, E., 2002. Quels sont les facteurs d'implication des utilisateurs dans les programmes de sélection ? Le point de vue du sélectionneur. Rapport de stage, CIRAD-Purpan, 28 pp.

Jiggins, J. and Röling, N., 1997. Action research in natural resources management. Marginal in the first paradigm, core in the second. In : La recherche Action. C. Albaladéjo et F. Casabianca (eds). Coll. Etudes et recherches SAD, N°30, INRA, 151-168.

Lançon, J., Lewicki, S., Djaboutou, M., Chaume, J. and E. Sekloka, and Farmer-Breeders: L. Assogba, D. Takpara and B. I. Orou Moussé, 2004. Decentralised and participatory cotton breeding in Benin: Farmer-breeders' results are promising. *Expl Agric.*, volume 40, pp. 1-13.

Sperling, L., Ashby, J.A., Smith, M.E., Weltzien, E., Mc Guire, S., 2001. A framework for analysing Participatory Plant Breeding approaches and results. *Euphytica*, 122, 439-450.

Sperling, L., Loevinsohn, M. and Ntabomvura, B. (1993). Rethinking the farmer's role in plant breeding: local bean experts and on-station in Rwanda. *Expl. Agric.* 29: 509-519.